



Communiqué de presse

Mende, le 20 janvier 2016

Les maisons de services au public : Un guichet d'accueil plus proche du public pour l'ensemble des démarches administratives courantes

Depuis 2007, le label national « Relais services publics » a permis de déployer en Lozère 9 relais de services au Public répartis sur l'ensemble du département afin d'assurer un maillage satisfaisant du territoire : Marvejols, Langogne, Meyrueis, Villefort, Le Pont de Montvert, Florac, Fournels, Le Massegros, Saint-Chély d'Apcher.

Le dispositif national dont relèvent ces structures d'accueil de proximité a été conforté en 2014, lors des Assises de la ruralité, puis en 2015.

A cette occasion, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de **faciliter l'accessibilité des services publics** et a souhaité, à cet effet créer, d'ici 2017, 1000 points d'accueil du public, guichets polyvalents labellisés par les préfets de département et soutenus par les conseils départementaux.

Depuis le 1er janvier 2016, ces structures changent d'identité. Les relais de services publics deviennent **des Maisons de services au public**, sans qu'aucune incidence n'intervienne sur leur statut ou leur mode de fonctionnement. Un nouveau logo permet désormais de visualiser ces services publics de proximité.



En Lozère, ces structures fonctionnent en réseau dont **la coordination est assurée par la maison de l'emploi et de la cohésion sociale et la préfecture**.

Les Maisons de services au public sont des guichets d'accueil polyvalents ;

Des personnes formées animent ces points d'accueil et proposent un accueil gratuit, personnalisé, avec **une écoute, un conseil et une orientation** vers le service adapté à la question posée. Bien entendu, toutes ces démarches sont réalisées dans le **respect de la confidentialité** de chacun. Les déplacements vers le chef-lieu du département sont ainsi évités.

Sur place, le public peut aussi disposer d'un espace d'information et de documentation, d'une aide à la navigation sur internet pour accéder aux services administratifs en ligne, d'une aide pour les démarches administratives courantes (dossier, courrier formulaire,...).

Les principaux services publics (Pôle emploi, MSA, Caisse commune de sécurité sociale, la Carsat, Préfecture, Conseil départemental, EDF, Chambres consulaires,...) sont partenaires de ces structures.

La Lozère bénéficie de ces services et continuera à en bénéficier grâce notamment à la pérennisation, depuis janvier 2016, des financements de l'Etat et des opérateurs nationaux pour le fonctionnement (25 % Etat et 25 % opérateurs). Pour l'investissement, la Dotation d'équipement des territoires ruraux -DETR- peut être mobilisée.